

République Française



Département du Rhône
Ville de Limonest

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- procurations : 2
- absents : 2
- ayant pris part au vote : 21

Date de la convocation :

21/11/2011

Conseil municipal : 29/11/2011

À 20 h 30

Étaient présents :

M. Max VINCENT, M. Jean-Paul BESSON, Mme Arlette BERNARD, Mme Martine BEAUFILS, M. Gérard BLANC, M. Louis-Paul TARDY, M. Jean-Loup BARBIER, Mme Véronique CHAMBON, Mme Fabienne GUENEAU, M. Robert GODARD, M. Christophe PITANCE, M. Bernard VERNET, Mme Sophie SEGUIN, M. Antonio MARQUES, M. Dominique PELLA, Mme Béatrice REBOTIER, Mme Corinne PREVE, Mme Florence DURANTET, M. Eric MAZOYER,

Étai(en)t représenté(s) :

Melle Cécile CAZIN représentée par Mme Corinne PREVE
Mme Dominique JACQUEMET représentée par M. Eric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Mme Magali PATEY, M. Guillaume RABIER

Secrétaire de Séance élu : M. Dominique PELLA

Le 29 novembre 2011 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de LIMONEST se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 21 novembre 2011, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

Ordre du jour du Conseil Municipal

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal
2. Vote des délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2011-11-01	Max VINCENT	FINANCES	Décision Modificative n°2 au BP 2011
2011-11-02	Max VINCENT	FINANCES	Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2012
2011-11-03	Max VINCENT	FINANCES	Ouverture d'une ligne de trésorerie
2011-11-04	Max VINCENT	FINANCES	Droits de place pour l'année 2012
2011-11-05	Max VINCENT	FINANCES	Tarifs de location des garages communaux 2012
2011-11-06	Arlette BERNARD	FINANCES	Tarifification 2012 des encarts publicitaires de la gazette communale
2011-11-07	Max VINCENT	FINANCES	Tarifs 2012 des concessions de cimetière
2011-11-08	Gérard BLANC	RESSOURCES HUMAINES	Création de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires.

2011-11-09	Max VINCENT	DIVERS	Convention de mise à disposition de service pour l'expertise des propositions techniques et financières des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité
2011-11-10	Max VINCENT	DIVERS	Transfert de compétence au Grand Lyon pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
2011-11-11	Max VINCENT	URBANISME	Demande de subvention FISAC au titre de l'éclairage public place DECUREL

3. Compte rendu des commissions

Le Conseil approuve le compte rendu du dernier conseil municipal.

Vote des Délibérations

délibération n° 2011-11-01

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire des modifications au budget pour plusieurs raisons.

D'abord, Il est nécessaire d'intégrer au budget les gros travaux d'investissement réalisés cette année, notamment la création d'une piste de BMX, la réalisation du parking Valantin et la rénovation des écoles (prévue en partie seulement lors du vote du Budget ; travaux plus importants que prévus). Les ajustements des dépenses d'investissements prennent également en compte les acquisitions de terrains, les achats supplémentaires de mobilier et de matériel informatique et les autres achats effectués par la Commune.

Ensuite, des ajustements à la hausse doivent être faits en dépenses de fonctionnement sur les dépenses de personnel et sur les dépenses à caractère général.

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires ont pu être réalisées pour deux raisons :

- la Commune a perçu différentes recettes supplémentaires. Le bon fonctionnement des services municipaux (taux de remplissage élevé à la crèche et au pôle enfance jeunesse) permet d'encaisser des recettes supplémentaires. La commune percevra également des subventions en 2011 pour les gros travaux d'investissement entrepris. La Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles permet également d'enregistrer des recettes supplémentaires. D'autres recettes diverses sont prises en compte dans la Décision Modificative.
- des économies ont été réalisées sur d'autres lignes de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Des opérations d'ordres (neutres pour le budget) doivent également être réalisées : elles permettent d'une part d'intégrer des terrains acquis par la Commune dans le patrimoine communal, et d'autre part de rattacher des études des années antérieures aux travaux qui les ont suivis.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte-Administratif 2010 ;

Vu l'approbation de l'affectation des résultats 2010 ;

Vu l'approbation des budgets primitif et supplémentaires et de la décision modificative n°1 pour 2011;

A l'unanimité de membres présents, il est décidé de :

- ADOPTER la décision modificative n°2 au budget primitif 2011 présentée ci-dessous :
- AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

	TOTAL BP + DM1	DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	1 277 000	73000	1350000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 825 000	69017	1 894 017
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 500	0	1500
023 - Virement à la section d'investissement	833 000	61186	894186
65 - Autres charges de gestion courante	333 000	- 7216	325784
657358 – Subvention à Saint Didier pour le RAM		2784	
658- Charges diverses de gestion courante		- 10 000	
66 - Charges financières	231 000	- 30 800	200 200
67 - Charges exceptionnelles	5 000	0	5000
TOTAL	4 505 500	165187	4 670 687

FONCTIONNEMENT - RECETTES

	TOTAL BP + DM1	DM2	TOTAL
013-atténuation de charges	69 000	48 377	117 377
70- produits des services	331 000	7190	338 190
70311 – Concessions dans les cimetières		- 2 603	
70632 – Voyage en Angleterre		- 3000	
7066 – Redevances et droits des services à caractère social		13 262	
7067- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		0	
70688 – Autres prestations de services (redevances gazette)		- 469	
73-impôts et taxes	3 302 000	61013	3 363 013
7322 dotation de solidarité communautaire		4 020	
7328 – taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles		61 544	
7336- droits de place		- 128	
73682- Taxe sur la publicité		- 15 000	
7381 – taxe additionnelle aux droits de mutation		20 577	
7388 – Autres taxes diverses		-10000	
74-dotations, subventions et participations	534 000	29 205	563 205
746 Dotation Générale de Décentralisation		-442	
74718 autres (recette inscrite sur 2 lignes ?)		- 13788	
7472- région		1000	

Registre des Délibérations de la Commune de Limonest – Année 2011 - FEUILLET n°170

74741 Communes membres du GFP		6 115	
7478. autres organismes (caf)		36 061	
74833- compensation CET		- 650	
74834- compensation taxe foncière		7 111	
7488 – autres attributions et compensations		- 6 202	
75-Autres produits de gestion courante	250 000	13803	263 803
752 – revenus des immeubles		13800	
77-produits exceptionnels	19500	5599	25 099
TOTAL	4 505 500	165187	4 670 687

INVESTISSEMENT – DEPENSES

	TOTAL BP + DM1	DM2	TOTAL
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	917 874.80	0	917 874.80
16 - Emprunts et dettes assimilées	975 000	-182742	792258
20 - Immobilisations incorporelles	40 000	- 23 159	16 841
2031 - frais d'étude		-30 000	
205- brevets, licences		6 841	
21 - Immobilisations corporelles	1 173 459.30	269894.52	1443353.82
21111 - Terrains nus		17 906	
2116- cimetière		- 30 000	
2117- bois et foret		7063	
2128 - Autres agencements et aménagements		39 962	
21311 - Hôtel de ville		-3000	
21312 - Bâtiments scolaires		425990	
21312- Bâtiments scolaires opération d'ordre		3817.63	
21316 – Equipement au Cimetière		13220	
21318 - Autres bâtiments opération réelle		- 296 370	
21318 - Autres bâtiments opération d'ordre		18 062.89	
2135 - Installations générales et agencements		- 17 108	
2138 - Autres constructions		15 074	
2151 - Réseaux de voirie		97 120	
21534 - Réseaux d'électrification		33 700	
21538- autres réseaux		- 99100	
21571- matériel roulant voirie		9 008	
2182 - Matériel de transport		-16000	
2183 - Matériel informatique		38 417	
2184 - Mobilier		12 132	
2313 – constructions (opérations d'ordre)	0	897	897
041- 2111 opérations patrimoniales	0	127 684	127 684
TOTAL	3 106 334.10	192574.52	3 298 908.62

INVESTISSEMENT - RECETTES

	TOTAL BP + DM1	DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	833 000	61186	894186
024 - Produits de cession	0		0
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 192 1285.94	- 76 573	1 115 612.94
10222 FCTVA		- 73 633	
10223 TLE		- 2 940	
13 - Subventions d'investissement reçues	31 148.16	57 500	88 648.16
1321 subvention CNDP piste de bicross		9 300	
1321 subvention réserve parlementaire piste de bicross		8 200	
1321 subvention globale conseil général		40 000	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 050 000		1050 000
20 – Immobilisations incorporelles	0	22 777.52	22 777.52
041-1021 Opérations patrimoniales	0	127 684	127 684
TOTAL	3 106 334.10	192 574.52	3 298 908.62

délibération n° 2011-11-02

**ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2012**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget de la commune sera voté avant le 31/03/2012. Entre le début de l'année 2012 et le vote du budget primitif, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissements.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996

Vu la loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998

Vu l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003

Vu l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

A l'unanimité de membres présents, il est décidé de :

- AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement jusqu'au vote du Budget Primitif 2012 qui aura lieu avant le 31/03/12, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du Budget de l'exercice écoulé,
- AUTORISER Monsieur le Maire, à engager, à liquider et à mandater sur l'exercice 2012 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget 2011, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette soit :

- au chapitre 20 : 4 210 €
 - au chapitre 21 : 360 838 €
- DIRE que les crédits le cas échéant utilisés seront ouverts au budget primitif pour 2012 et complété, si nécessaire pour l'exercice en son entier.

délibération N° 2011-11-03

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire car elle offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet.

Le Maire ne pouvant pas bénéficier d'une délégation générale pour ce genre d'opération, il vous est proposé de procéder à l'ouverture de ligne de trésorerie.

Suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires et l'examen des propositions reçues, le Crédit Agricole a été retenu par son offre la plus intéressante, à savoir :

CARACTERISTIQUES GENERALES	
Montant	500 000 euros (cinq cent mille euros)
Durée	1 an à compter de la signature du contrat
Index	A chaque tirage : T4M

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	
Commission d'engagement	1000 euros
Marge sur index	1.90 %

CONDITIONS D'UTILISATION	
Nombre de tirages	Illimité, dans la limite du montant restant disponible
Montant minimum des tirages	Pas de minimum
Durée minimum des tirages	Pas de durée minimum
Durée maximum des tirages	Pas de durée maximum
Mise à disposition des fonds	Chèque adressé au comptable par courrier le jour même si demande reçue avant 10h
Remboursement des fonds	Possible à tout moment.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de contrat du Crédit Agricole

A l'unanimité de membres présents, il est décidé de :

- AUTORISER le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole un crédit de trésorerie, selon les conditions et caractéristiques suivantes :
 - Montant de l'autorisation : 500 000 €
 - Durée : 1 an
 - Taux : variable sur T4M
 - Marge 1.9 %
 - Commission d'engagement : 1000 €
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

délibération N° 2011-11-04

TARIFS DE DROITS DE PLACE 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé pour 2011 de revaloriser et de modifier la forme et les tarifs des droits de place et redevance d'occupation du Domaine Public de la Commune de Limonest.

En effet, les tarifs sont répartis selon le type de commerce et du temps d'occupation dans l'année.

Pour l'année 2012, M. le Maire propose de maintenir les tarifs

Les nouveaux tarifs applicables sont récapitulés dans le document annexe joint à la présente délibération.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de :

- APPROUVER les tarifs tels que présentés ci après, pour l'occupation du domaine public ;
- DIRE que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012 ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2012 ;
- AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures exécutoires de la présente délibération.

TARIFICATION DES DROITS DE PLACE POUR L'ANNEE 2012

Fruits et Légumes – Fromages – Charcuterie – Traiteurs – Rôtisseurs		
Type d'occupation	Tarification	Type de Carte
Occupation occasionnelles	Forfait de 10 €	Carte Violette
Abonnement semestriel (basé sur 24 semaines)	20 € / semestre / m linéaire	
Abonnement annuel (basé sur 48 semaines)	40 € / année / m linéaire	

Autres vendeurs – Déballeurs ou marchands forains		
Type d'occupation	Tarification	Type de Carte
Occupation occasionnelles	30 € / jours d'occupation / m linéaire	Carte Rouge

Terrasse de cafés, bars et restaurants	
Type d'occupation	Tarification
Forfait terrasses non fermées et non permanentes	200 € / an

délibération N° 2011-11-05

TARIF DE LOCATION DE GARAGES COMMUNAUX 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les montants mensuels des loyers des garages appartenant à la Mairie de Limonest au même montant que les loyers 2011.

Type de garages	Montant
Garage Fermé	88 euros
Caution pour télécommande	35 euros
Garage Ouvert	78 euros

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012 pour les nouvelles mises en location.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de :

- DIRE que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012 pour les nouveaux contrats de location ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2012 ;

délibération N° 2011-11-06

TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DE LA GAZETTE COMMUNALE 2012

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver pour l'année 2012 les tarifs des encarts publicitaires de la Gazette municipale, dont la perception des droits sera confiée par convention à l'entreprise en charge de la régie publicitaire de la dite Gazette. Il propose de les maintenir les tarifs 2011.

DELIBERE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé des motifs,*

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de :

- FIXER les tarifs des encarts publicitaires selon les modalités et les tarifs définis ci-après :
 - Tarifs applicables pour un encart, à chaque parution
 - Tarifs arrêtés pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012

BULLETIN MUNICIPAL DE LIMONEST
TARIFS des encarts publicitaires 2012 (valable pour une parution)

Insertion publicitaire en page intérieure : quadrichromie

Format	Hauteur * largeur	Tarifs HT en euros
1/8 page	6.5 cm*9 cm	175
¼ page	13.5 cm *9 cm	235
½ page	13.5 cm*19 cm	340

Insertion publicitaire en 2^{ème} et troisième de couverture : quadrichromie

Format	Hauteur * largeur	Tarifs HT en euros
1/8 page	6.5 cm*9 cm	270
¼ page	13.5 cm *9 cm	330
½ page	13.5 cm*19 cm	520

Insertion publicitaire en 4^{ème} de couverture : quadrichromie

Format	Hauteur * largeur	Tarifs HT en euros
½ page	13.5 cm *19 cm	560
entière	28 cm*19 cm	910

délibération N° 2011-11-07

TARIFS DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LIMONEST 2012

Conformément à l'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revaloriser le prix des concessions au cimetière de Limonest.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité, il est décidé de :

- APPROUVER les tarifs tels que présentés :

Type/Durée de la concession	15 ans	30 ans	50 ans
Concession Simple Pleine terre (parties ancienne et nouvelle)	240.00	480.00 €	1185.00€
Emplacement spécial urne Pleine terre (1m3 pleine terre : 1mx1mx1m)	120.00	240.00 €	595.00 €
Cavernes (petit caveau spécial urnes)	415.00 €	830.00 €	1650.00 €

- DIRE que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012 ;

délibération N° 2011-11-08

CRÉATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE REPRÉSENTATIVE DE SUJÉTIONS ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire bénéficier les agents de la filière médico sociale prévus par le décret du 30 aout 2002, en fonction de leur catégorie, de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires(IFSTS). Les agents concernés sont les fonctionnaires de catégorie B.

L'attribution individuelle se fait en fonction de montants de référence maxima annuels. Ce montant de référence annuel peut être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5. IL appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir hiérarchique de déterminer le taux applicable à chaque agent.

Le montant individuel est calculé en multipliant le montant de référence fixé par arrêté ministériel, par le coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

Bénéficiaires	Montant annuel maximum de référence
Educateur de Jeunes Enfants	950 €
Educateur de jeunes Enfants Chef	1050 €

L'IFSTS sera versée **mensuellement**,
Elle sera versée, en fonction des critères suivants :

Absentéisme :

- A l'issue d'un délai de carence de 5 jours cumulés (pour les temps complets et au prorata temporis pour les temps partiels et temps non complets) sur l'année civile, l'indemnité cessera d'être versée à l'agent jusqu'à la reprise de ses fonctions sur son poste de travail.
- Le versement de l'indemnité sera maintenu exclusivement en cas d'absence pour congé maternité, accident du travail et maladie professionnelle reconnus par la commission de Réforme, formation, autorisations spéciales d'absence, congés annuels et jours ARTT.
- Tous les autres motifs d'absence (congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé maladie longue durée, disponibilité ou tout autre situation statutaire faisant que l'agent ne peut assurer ses fonctions) entraîneront la suspension du versement de l'indemnité au prorata temporis du temps d'absence de l'agent. La reprise du paiement étant subordonnée à la reprise de ses fonctions par l'agent.

Manière de servir ou qualité du travail fourni :

- Cette appréciation sera formalisée à l'agent lors de l'entretien annuel de notation. L'appréciation sera faite après un entretien avec le supérieur hiérarchique et Monsieur le Maire.
- Une note inférieure à 12 ou une appréciation en retrait par rapport à l'année précédente entraînera une dévalorisation.
- Une évaluation mettant en avant des progrès dans la manière de servir et/ou du travail fourni pourra entraîner une revalorisation dans la limite du crédit global si nécessaire.

Discipline :

- Toute sanction disciplinaire entraînera sur demande du Maire une dévalorisation ou une suppression de la prime.

Les agents employés à temps non complet ou temps partiel peuvent bénéficier de la prime au prorata temporis de leur temps de travail.

DELIBERE

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2002-1105 du 30 août 2002, instituant la prime d'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires de la filière sociale,

A l'unanimité, il est décidé de :

- **VERSER** ces primes aux agents des grades concernés de la filière médico sociale,
- **AUTORISER** l'application du régime aux titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité.

délibération N° 2011-11-09

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE POUR L'EXPERTISE DES PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Pour rappel : Les lois SRU/UH et la loi LME ont réformé les modalités de financement des extensions et renforcements du réseau électrique géré par ERDF, et transféré aux collectivités la charge principale du paiement desdits travaux lorsqu'ils sont rendus nécessaires par un projet d'aménagement ou de construction, déduction faite de la part restant à la charge d'ERDF.

Le financement de ces travaux était ultérieurement assumé principalement par les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme.

A chaque délivrance d'une autorisation d'urbanisme, et même en présence d'un EPCI (ici le Grand Lyon), les communes membres demeurent potentiellement débitrices de la contribution, compte tenu de leur compétence en matière de distribution d'énergie électrique.

Or, la Commune de Limonest ne dispose pas de l'expertise pour appréhender les propositions de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité adressées par le concessionnaire ERDF.

Aussi, afin de permettre la bonne instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols et assurer une meilleure appréhension des propositions techniques et financières d'ERDF, le SIGERLY propose aux Communes un dispositif d'accompagnement par voie de convention de mise à disposition de service, moyennant un forfait d'intervention détaillé dans la convention proposée par le SIGERLY (article 5).

DELIBERE

A l'unanimité, il est décidé de :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition de service pour l'expertise des propositions techniques et financières des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

délibération N° 2011-11-10

TRANSFERT DE COMPETENCES AU GRAND LYON POUR LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Le conseil de la Communauté urbaine de Lyon a délibéré le 12 septembre 2011 au sujet de l'extension des compétences exercées par le Grand Lyon.

Cette délibération, qui concerne le transfert de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » a fait l'objet, en amont, d'études et d'avis favorables de la commission spéciale « nouvelles compétences », a été adoptée à l'unanimité et n'est assortie d'aucun transfert de charges.

Il s'agit de prendre une compétence partagée, c'est-à-dire non exclusive, entre différents acteurs, qu'ils soient établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communes ou même associations dédiées (ex. : Agence locale de l'énergie) en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une véritable stratégie énergétique.

Le contenu de cette compétence n'étant pas arrêté légalement, il offre de nombreuses possibilités d'intervention. Il vient renforcer et conforter d'autres démarches conduites parallèlement, en l'occurrence le plan d'actions du Plan climat, la Stratégie déchets, le Plan local d'urbanisme dont la révision doit tenir compte des engagements pris dans le Schéma de cohérence territoriale, adopté fin 2010 et des lois du Grenelle de l'environnement des 3 août 2009 et 12 juillet 2010.

Pour que la délibération du conseil de Communauté puisse produire tous ses effets, elle fait l'objet d'une procédure spécifique, prévue par le code général des collectivités territoriales, qui est la suivante :

- Adoption, dans des formes concordantes, par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 58 communes membres de la Communauté urbaine (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population totale ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale ; la commune dont la population est la plus importante doit donner un avis favorable), dans les trois mois qui suivent la notification qui leur est faite par le Président de la Communauté urbaine.
- Validation, par le Préfet, par un arrêté, de la compétence transférée au Grand Lyon.

DELIBERE

A l'unanimité, il est décidé de :

- APROUVER le transfert de compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, intégrant les énergies renouvelables », au 1er janvier 2012, à la Communauté urbaine de Lyon.

délibération N° 2011-01-11

DEMANDE DE SUBVENTION FISAC AU TITRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE DECUREL

Soucieuse d'accompagner un développement harmonieux de son commerce de centre-ville, la Commune de Limonest a fait réaliser un diagnostic et une étude démontrant l'intérêt de monter un dossier collectif de Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerce.

Parallèlement, la Place Decurel à Limonest a profité de travaux de réaménagement. Les commerces situés aux abords de la place Decurel bénéficient largement de ce réaménagement très bénéfique et dynamisant pour leur exploitation. Demeure l'éclairage public, pour lequel la Commune souhaite solliciter une subvention au titre du FISAC. Le montant des travaux d'éclairage public d'élève à 116 600 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat,
Vu le décret n°2003-107 du 5 février 2003, relatif au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce,
Vu la délibération du 16 septembre 2010,

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal de :

SOLLICITER de la part de l'Etat, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, une subvention au taux maximum en vue de financer la mise en œuvre de l'éclairage public pour un montant de travaux de 116 600 € HT

AUTORISER le maire à signer toutes conventions et tous documents pour la définition et la mise en œuvre de ce dispositif

Rapport des commissions

Bilan du CCAS : Rapporteur Martine BEAUFILS

Le CCAS distribue des aides aux personnes en difficulté ; dans la plupart des cas, ces aides sont versées aux personnes après un rendez vous avec l'assistante sociale de la Maison du Rhône. Ensuite, la Commission administrative du CCAS se prononce sur les dossiers présentés. Ces aides concernent en particulier le loyer, l'électricité, le gaz et l'eau.

Par ailleurs, sept enfants ont bénéficié cette année du Pass sport et culture ; la Commune a participé à l'inscription dans des clubs sportifs et culturels pour chaque enfant à hauteur de 50 €.

Les recettes du CCAS sont essentiellement constituées de la subvention communale, de dons et des produits de concessions dans les cimetières.

Commission des Affaires Sociales : Rapporteur Martine BEAUFILS

Comme chaque année, les élus distribueront des chocolats aux limonois de plus de 70 ans ; cette distribution aura lieu le samedi 17 décembre.

Commission Voirie : Rapporteur Louis Paul TARDY

- Aménagement d'un carrefour à feux entre les RD 42 et 65 : La Communauté Urbaine assurera la Maîtrise d'ouvrage pour un montant estimé de 119 000 € TTC. Le Département participera aux travaux de génie civil et d'aménagement de voirie pour un montant de 75 000 € TTC. La mise en route de ces feux interviendra le 1/12/12.

- Rapport sur les accidents de la route pour l'année 2010 sur le territoire du Grand Lyon : un seul accident, qui a fait un blessé est à déplorer sur la commune. Il est également important de signaler que les deux roues représentent un tiers des accidents alors qu'ils représentent moins d'un pour cent des déplacements sur le Grand Lyon. On constate une nette diminution depuis plusieurs années.

-la réunion annuelle des services aura lieu le 9 décembre ; ce sera l'occasion de faire le bilan des travaux écoulés et de relancer les projets à venir.

- Les travaux d'assainissement de la Vallonière se termineront au mois de janvier

- La Commune a demandé une reprise des accotements et un reprofilage de la chaussée près du restaurant « chez jols »

Place Décurel : Rapporteur Jean Loup BARBIER

La réception de l'éclairage public a eu lieu mi novembre ; Les finitions seront terminées pour le 9 décembre, date de l'inauguration.

Le 6 décembre une barrière sera installée allée de la Liberté côté place Décurel.

Une porte vitrée sera posée dans l'église le vendredi 2 décembre.

Commission Commerce / Développement Economique : Rapporteur Eric MAZOYER

-La Manifestation du « Beaujolais nouveau » s'est déroulée avec succès ; beaucoup de personnes y ont participé. Ce moment est devenu une fête populaire incontournable sur la Commune.

- l'Union des Commerçants a composé son nouveau bureau ; la première action sera l'installation de décoration de Noël et de tapis rouges.

Commission Communication : Rapporteur Arlette BERNARD

- La Commune de Limonest a participé à la signature du plan climat au Grand Lyon. L'objectif est de réduire de 20 % les énergies fossiles et d'augmenter les énergies renouvelables d'autant d'ici 2020.

75 % des gaz à effet de serre sont dus au transport et activités industrielles.

Différents axes de travail sont retenus, comme la sensibilisation des particuliers, le développement des énergies renouvelables, ou l'effort en direction du logement. Si la situation actuelle perdure, 20 % des grands lyonnais pourraient être en vulnérabilité énergétique d'ici 2020.

- L'inauguration de la place Décurel aura lieu le 9 décembre à 18h (plantation d'arbres de la solidarité à 17h30)

L'arrivée du Père Noël est prévue à 18h30 ; le Comité des fêtes offre les marrons et le vin chaud, la Commune et le Grand Lyon le buffet d'inauguration ; des jeux pour les enfants ainsi qu'une animation musicale sont prévus.

Cette inauguration sera suivie d'un concert de Gospel à l'Eglise de Limonest au profit du Téléthon.

-Un atelier « capteur de rêves » aura lieu à la bibliothèque mercredi 7 décembre ; il sera animé par deux amérindiennes venues du Canada.

Commission Sport et Vie Associative : Rapporteur Gérard BLANC

Le dixième challenge des monts d'or de judo organisé par le judo club st Didier Limonest aura lieu le dimanche 4 décembre au Parc des Sports ; il réunira 500 concurrents et 80 clubs Rhône alpins.

Commission des Affaires Scolaires : Rapporteur Véronique CHAMBON

Un conseil d'école extraordinaire, concernant la fusion de la direction des deux écoles à eu lieu lundi 28 novembre. Cette proposition faite par l'inspecteur de l'Education Nationale de circonscription a été âprement discutée. Elle a finalement été adoptée par 10 voix pour/8 voix contre/ 2 abstentions.

Communication du Maire :

Les Communes de Techlid se rendront au Conseil Régional pour faire part de leur mécontentement concernant l'état désastreux des transports sur rail. Bien que le tram-train par exemple soit d'actualité depuis 10 ans, l'absence d'investissement fait cruellement défaut dans le domaine ferroviaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24

Récapitulatif des délibérations votées:

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2011-11-01	Max VINCENT	FINANCES	Décision Modificative n°2 au BP 2011
2011-11-02	Max VINCENT	FINANCES	Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2012
2011-11-03	Max VINCENT	FINANCES	Ouverture d'une ligne de trésorerie
2011-11-04	Max VINCENT	FINANCES	Droits de place pour l'année 2012
2011-11-05	Max VINCENT	FINANCES	Tarifs de location des garages communaux 2012
2011-11-06	Arlette BERNARD	FINANCES	Tarifification 2012 des encarts publicitaires de la gazette communale
2011-11-07	Max VINCENT	FINANCES	Tarifs 2012 des concessions de cimetière
2011-11-08	Gérard BLANC	RESSOURCES HUMAINES	Création de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires.
2011-11-09	Max VINCENT	DIVERS	Convention de mise à disposition de service pour l'expertise des propositions techniques et financières des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité
2011-11-10	Max VINCENT	DIVERS	Transfert de compétence au Grand Lyon pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
2011-11-11	Max VINCENT	URBANISME	Demande de subvention FISAC au titre de l'éclairage public place DECUREL

Suivent les signatures